

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 03 février 2017**

-----

**Président :** Monsieur Michel MARCHAND, Maire.

**Secrétaire de séance :** Madame Edith des ESSARTS

**Présents :** M. MARCHAND, G GODEFROY, Y SIMON, J VEISSE, JF CHARTREL, JC DURAND, P DE RE, S HARDIER-QUINT, P LEFEVRE, C POIRET, E SEZILLE DES ESSARTS,

**Pouvoirs :** D LAMBERT et A LECOMTE à M. MARCHAND, N HERVAUX et P FERNANDEZ-MOPIN à P DE RE.

**Absent :** Néant

-----

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu le procès-verbal du 09 décembre 2016, Monsieur le Maire propose une correction quant à l'absence EXCUSEE de Jean-François Chartrel à ce conseil et fait procéder au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**PARTICIPATION COMMUNALE 2017 AU CENTRE DE LOISIRS.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité offerte par le **Centre Social Rural de Guiscard**, de soutien aux familles lors des vacances scolaires et des mercredis, permettant à ces dernières de trouver un mode de garde en fonction des horaires de chacun. La participation communale à ces activités de loisirs est capitale pour consolider ce soutien.

Après discussion, les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité l'engagement annuel 2017 de la commune pour un montant de :

- 7.50€ par enfant et par jour durant les vacances
- 3.75€ par demi-journée les mercredis.

Et autorisent le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

**RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE LOCATION D'UN TERRAIN NU**

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, pour une durée d'un an, le contrat de location du terrain communal, situé Lieudit « Berlincamp », cadastré A1031, d'une superficie de 620 m<sup>2</sup>, pour un montant mensuel de 57.93€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à passer à cet effet.

## **CONVENTION AVEC LA SPA**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de la Société Protectrice des Animaux de renouveler pour un an reconductible 2 fois, son contrat de délégation de service public « fourrière animale ».

Dans le cadre de cette convention, la SPA s'engage à recevoir dans son refuge-fourrière sis à Compiègne, les chats et chiens en état d'errance et de divagation qui lui seront amenés uniquement :

Par les services municipaux habilités et désignés par le maire de la commune, par la gendarmerie, par les pompiers, par les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la Mairie.

Après discussion et commentaires le maire est autorisé, à la majorité des membres présents ou représentés et une abstention, à signer ce renouvellement de convention qui engage la commune au tarif par habitant de 1.13€ pour 2017, 1.15€ pour 2018 et 1.17€ pour 2019.

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU –Loi ALUR -**

Sur invitation du Maire, Monsieur Guy Godefroy, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes évoque le contenu de cette loi ALUR qui prévoit de transférer automatiquement dès le 27 mars 2017, aux intercommunalités la compétence en matière de PLU, sous la dénomination de PLUi.

Ce processus peut toutefois être bloqué si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, soit pour le pays noyonnais 11 communes et 6800 habitants.

Monsieur Godefroy précise qu'un séminaire des maires s'est déroulé à la CCPN et qu'une forte tendance s'est exprimée pour un report de ce transfert de compétence PLU au-delà des nécessaires travaux à venir, de transposition du Schéma d'Organisation et de Cohérence Territoriale également en lien avec la loi ALUR.

Il est également précisé dans notre discussion que la commune est déjà engagée dans une procédure de révision de notre PLU en application de cette même loi ALUR, et du Grenelle de l'environnement.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, souhaite s'opposer à ce transfert automatique.

## **BOUCLAGE EAU POTABLE SEEN et SYNDICAT DES EAUX D'ABBECCOURT**

Monsieur le Maire évoque auprès du conseil le projet de création d'une liaison des canalisations d'eau potable entre Brétigny et Quierzy : 1620m de tuyauterie dont 820m à la charge de notre syndicat. Le coût de l'opération est évalué à 250 000 euros Hors taxes, avec des possibilités de cofinancement, de l'Etat au titre de la DETR, de chacun des 2 départements, mais également par l'Agence Régionale de l'eau à hauteur de 30%.

Cette contribution de l'Agence de l'Eau serait majorée de 10% si chacune de communes de chacun des 2 syndicats s'engageait à signer la CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS « PICARDIE » pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Notre commune étant déjà très fortement engagée dans ce processus environnemental, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la signature de cette charte.

## **MISE EN CONFORMITE ECOLE PRIMAIRE ET POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'obligation pour tout organisme public de s'attacher les services d'un Architecte DPLG dès lors que cet organisme envisage de déposer un permis de construire en son nom.

Dans le cadre du contrat de Maitrise d'Œuvre déjà signé avec le Bureau d'Etudes EC2P pour la mise en conformité Handicapés de notre école primaire, avec intégration des sanitaires élèves et création d'un bureau de direction, ce dernier nous propose de solliciter le soutien du cabinet d'Architecture Gérard PLATEAUX de Beauvais avec qui il collabore généralement.

Face à cette obligation réglementaire et dans l'intérêt de constituer une équipe de maitrise d'œuvre cohérente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant à cette mission d'architecture pour un montant hors taxes de 4860€.

Monsieur le Maire indique également avoir reçu du bureau d'Etudes C-TECH, pour un montant de 2650€ hors taxes, le devis de constitution du dossier de conformité de l'établissement vis-à-vis de l'ADAP – Accessibilité Handicapés - tel que prévu dans le marché de Maitrise d'œuvre initialement signé.

Sur ce même dossier, une variante nous est proposée quant à la production de chauffage par le biais de l'installation d'une Pompe à Chaleur Air/Eau, plutôt qu'un remplacement de chaudière Fuel. De l'avis général des membres du conseil, l'idée de privilégier une énergie renouvelable est intéressante sous la réserve qu'une étude précise soit effectuée sur le résultat escompté en terme de confort de chaleur dans les salles de classes.

Les travaux de réhabilitation de la mairie se poursuivent avec la recherche de chaises et de tapis pour la salle des mariages mais également avec la mise en œuvre par nos équipes d'agents d'une isolation des rampants de toit et la constitution d'un espace clos et protégé pour les archives.

### **INTERVENTIONS DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS**

Après l'investissement remarqué et apprécié des différentes commissions pour les fêtes de Noël et de fin d'année, de nouvelles réflexions pour les festivités 2017 et en vue d'autres actions sur l'environnement dans la commune sont ébauchées.

La commission Histoire et Patrimoine est sollicitée pour apporter sa contribution à l'édition d'un livre mémoire sur l'Histoire des différentes communes de la CCPN. Une série de courts articles est en rédaction, pour être confiée à CAP Editions, Organisme à l'origine de cette idée de livre mémoire.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

Les travaux autour de l'arrêt de bus Rue de la ramée sont appréciés des riverains et utilisateurs (esthétique, sécurité des enfants et protection contre les intempéries).

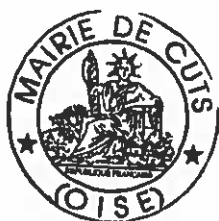
2 vitres d'abribus, rue de la ramée et rue de la Baronne de Langlade ont été retrouvées effondrées au matin de la première nuit de grand froid. L'hypothèse d'un choc thermique est davantage envisagée que celle d'un acte de vandalisme. Les devis de remplacement sont à l'étude.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est invité à participer à 2 réunions sur des sujets importants pour les familles :

- Réunion au Service Enfance pour les NAP, à propos desquelles il est envisagé un regroupement des activités des 3 écoles le vendredi sur CUTS.
- Réunion en Mairie avec les responsables Transports du Département à propos de notre demande d'arrêt en haut de la rue de Berlincamp, pour la ligne régulière départementale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 31 mars 2017. (Vote du Compte Administratif 2016 et budget 2017)



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Michel MARCHAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Marchand", written over a horizontal line.